

**MAITRE D'OUVRAGE :** REGION GRAND EST

**INTITULE DE L'AFFAIRE :** ETAT QUANTITATIF DES RESSOURCES EN EAU DU GRAND EST - EVALUATION PROSPECTIVE 2030-2050 ET PROPOSITION D' ACTIONS

**NOM DU REDACTEUR :** PIERRE RIGAUDIERE (SUEZ CONSULTING) / SOPHIE NICOLAI (ECO LOGIQUE CONSEIL)

**LIEU DE LA REUNION :** Vaudigny (54)

**DATE DE LA REUNION :** 07/12/2021

**DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU :** 10/12/2021

**LISTE DES PARTICIPANTS :**

PRENOM - NOM	ORGANISME/QUALITE
<input type="checkbox"/> Delphine ROUSSET	Région Grand Est
<input type="checkbox"/> Sophie THIBAUT	Région Grand Est
<input type="checkbox"/> Thierry JACQUIN	Agence de l'eau Rhin-Meuse
<input type="checkbox"/> Perrine DRANGUET	Agence de l'eau Rhin-Meuse
<input type="checkbox"/> Philippe LARIVIERE	EPTB MADON
<input type="checkbox"/> Xavier MARLY	DREAL
<input type="checkbox"/> Yves CLAUDE	Maire de Juvaincourt
<input type="checkbox"/> Jean-François QUERE	Ingénieur de Bassin DRAAF Grand Est
<input type="checkbox"/> Jonathan PILLIER	CC Ballons des hautes Vosges
<input type="checkbox"/> Kévin VELINE	CC Hautes Vosges
<input type="checkbox"/> Adeline DALLONGEVILLE	CC B2V
<input type="checkbox"/> Quentin Garreau	CC Bruyères Vallons des Vosges
<input type="checkbox"/> Myriam SACHOT	CDA 54
<input type="checkbox"/> Sophie GERARDIN	CC Pays du Saintois
<input type="checkbox"/> Anthony MOUGENOT	CASDON
<input type="checkbox"/> Frédéric GOSSEVIN	CC Moselle et Madon
<input type="checkbox"/> Georges MUNGER	CC Saintois - Vézelize
<input type="checkbox"/> Rodrigue BOURNISIEN	DDT 88
<input type="checkbox"/> Hervé DALICHAMPT	OFB 54
<input type="checkbox"/> Thomas PROQUEZ	CCPVM
<input type="checkbox"/> Maxime BOBAN	OFB 54
<input type="checkbox"/> Yohan VATAGEOT	CA EPINAL
<input type="checkbox"/> Sylvie D'ALGUERRE	Conseil Régional
<input type="checkbox"/> Jérémy JENNESON	CA 54

<input type="checkbox"/> Damien GODFROY	CA 88
<input type="checkbox"/> Arnaud SIMONIN	Commune de Gripport
<input type="checkbox"/> Stéphane BOEGLIN	CC Terres Toulouses
<input type="checkbox"/> Etienne VOINOT	Maire d'Affracourt
<input type="checkbox"/> Sophie NICOLAI	Eco Logique Conseil
<input type="checkbox"/> Pierre RIGAUDIERE	SUEZ Consulting

**DOCUMENTS JOINTS :**

Fiche du diagnostic sur le secteur 26
Support de présentation du diagnostic
Support de présentation des ateliers

---

**OBJET DE LA REUNION** : Phase 2 – Atelier de concertation n°10 : Secteur 26 – Moselle Amont

---

**■ Introduction**

**Sylvie D'Alguerre (élue régionale)** : depuis quelques années les vagues de chaleur se succèdent (26 depuis 2000). Elles ont eu des incidences sur l'approvisionnement en eau potable des villages avec le recours à des citernes, des assecs dans les cours d'eau, la fermeture de réacteurs de centrales nucléaires, l'arrêt de la navigation.

Nous avons donc besoin de prospective pour anticiper ces situations de crise. Il est important de parler de déficit hydrique par rapport à l'impact économique mais également écologique.

Nous devons être au service des collectivités et nous devons partager les études.

Merci pour votre présence, je vous souhaite un bon après-midi et vous confirme l'appui de la Région sur cette étude.

**■ Organisation de l'atelier**

**Les différentes phases de l'atelier** sont présentées par Suez Consulting. L'atelier est organisé de la façon suivante :

- ▶ Présentation de la méthodologie de l'étude (*Bureaux d'études*)
- ▶ Présentation du diagnostic posé sur le secteur 26 (*Bureaux d'études*)
- ▶ Echanges et questions sur le diagnostic
- ▶ Présentation des ateliers (*Bureaux d'études*)
- ▶ (*Pause*)
- ▶ Ateliers (4 groupes répartis par thématiques)
- ▶ Restitution des ateliers par les rapporteurs

**■ Présentation de la méthodologie de l'étude**

**Pierre Rigaudière (Suez Consulting)** rappelle les différentes étapes de l'étude ainsi que la méthodologie appliquée lors de l'élaboration de bilans entre besoins et ressources au niveau des 35 secteurs définis sur le territoire de la région Grand Est (Cf. support de présentation). L'étape 2, qui s'ouvre avec ces ateliers, doit permettre de développer une stratégie d'adaptation argumentée au niveau d'une douzaine de secteurs identifiés. Cette stratégie est élaborée en concertation avec les acteurs locaux afin que leurs avis et idées puissent être recueillis, de sorte que les bureaux d'études puissent aboutir en fin d'année à un programme d'actions partagées par l'ensemble des acteurs.

**■ Présentation du diagnostic réalisé sur le secteur 26 – Moselle Amont**

**Pierre Rigaudière (Suez Consulting)** et **Sophie Nicolaï (Eco Logique Conseil)** présentent le diagnostic résultant sur le secteur 26 – Moselle Amont (Cf. support de présentation). Chaque acteur présent dans l'assemblée dispose d'une fiche diagnostic reprenant l'ensemble des résultats présentés.

### ■ Echanges et questions à propos du diagnostic présenté

**Philippe Larivière (EPTB Madon)** : qu'est-ce qui justifie la diminution des prélèvements des canaux dans le futur ?

⇒ **Pierre Rigaudière** : on a pris en compte la réduction des fuites et les aménagements en cours.

**Chambre d'agriculture** : aux horizons 2030 et 2050, l'irrigation est toujours considérée comme nulle, ce qui ne correspond pas à la volonté politique.

⇒ **Xavier Marly (DREAL)** : on a prolongé les tendances observées actuellement.

**Un intervenant** : vous ne parlez pas du drainage agricole qui constitue un prélèvement.

⇒ **Pierre Rigaudière (Suez Consulting)** : on pourrait effectivement considérer que le drainage agricole est une sorte de prélèvement mais nous avons travaillé à une échelle globale et ceci n'a pas été possible. Seuls les prélèvements répertoriés dans les bases de données ont été pris en compte à ce stade.

⇒ **Delphine Rousset (Région Grand Est)** : je précise que l'échelle de cette étude est très globale. Notre idée est de pouvoir confronter ces résultats avec vos connaissances locales afin de pouvoir ensuite améliorer notre étude. Nous n'avons pas pu travailler à l'échelle d'une collectivité locale.

**Yves Claude (Maire du Juvaincourt)** : entre 1978 et 1979 tout un secteur de drainage a été mis en place aux alentours de Flavigny. On constate un drainage important même s'il pleut peu. Des centaines d'hectares drainés, c'est de l'eau qui se retrouve dans les cours d'eau plutôt que s'infiltrer.

⇒ **Pierre Rigaudière (Suez Consulting)** : le drainage accélère effectivement l'acheminement du ruissellement vers les exutoires. Aujourd'hui, via la mise en place d'un panel d'actions sur le milieu naturel, on va chercher à réintroduire l'infiltration. On cherche donc à inverser le paradigme.

**Jean-François Quéré (DRAAF)** : je comprends qu'il n'y a pas d'aggravation de la situation attendue sur le bilan. En revanche, il va y avoir des périodes tendues. Il faudra regarder sur ces périodes quelles sont les solutions que l'on peut apporter sans avoir recours systématiquement à l'irrigation. Le drainage, que l'on ne souhaite pas poursuivre dans les zones humides, peut accroître le stockage dans les sols. Il faudra voir comment on pourrait augmenter la quantité d'eau dans les sols pour ces périodes difficiles.

⇒ **Pierre Rigaudière** : on peut compléter par ce qui vient d'être dit en soulignant également une aggravation du déphasage entre le pic de besoins et la disponibilité de la ressource, qui augmente d'autant les besoins en stockage d'une saison sur l'autre.

**Chambre d'Agriculture** : une baisse des élevages, conduira nécessairement à moins de surface toujours en herbe, donc à moins de stockage naturel de l'eau. Ce phénomène a-t-il été pris en compte dans le calcul ?

⇒ **Pierre Rigaudière (Suez Consulting)** : à ce stade, on n'a pas fait évoluer l'évolution de l'occupation des sols pour les calculs aux horizons futurs.

**Philippe Larivière (EPTB Madon)** : cette étude est intéressante car elle permet de mettre des chiffres et des mots derrière des choses que l'on pouvait ressentir. Il y a un élément fondamental : cette répartition dans l'année qui va être accentuée. Une augmentation des recharges est possible, mais quand la nappe est pleine, l'infiltration s'arrête. Est-ce qu'aujourd'hui les nappes se remplissent totalement ? Personnellement j'aurai tendance à dire que l'on a déjà une bonne recharge en période hivernale et que ce surplus de pluie ne va pas recharger les nappes beaucoup plus. Par contre, si l'on a plus de pluie, cela peut générer des inondations plus fréquentes et plus importantes.

Concernant l'importance de la diminution des prélèvements dans les canaux pour le futur des canaux : avez-vous travaillé avec VNF et leur programmation ?

⇒ **Sophie Nicolai (Eco Logique Conseil)** : oui j'ai interviewé VNF et tenu compte des investissements réalisés.

**Une communauté de communes** : il faut tenir compte des besoins en eau par rapport au tourisme sur le massif des Vosges. Sur les hautes Vosges, les arrêtés sécheresse de plus en plus nombreux et de plus en plus précoces, impactent le tourisme.

⇒ **Pierre Rigaudière (Suez Consulting)** : effectivement il y a une problématique d'assec des têtes de bassin sur les Vosges, ce qui est assez nouveau.

**Une communauté de communes** : on note une tendance à l'augmentation de l'hydroélectricité. Si cela continue, on aura des impacts significatifs sur le fonctionnement écologique des cours d'eau et les débits d'étiage.

⇒ **Pierre Rigaudière (Suez Consulting)** : le développement de l'hydroélectricité se fait dans le respect de la réglementation très soucieuse de la continuité écologique. Cette production risque de baisser durant l'été du fait de la baisse attendue des débits d'étiage.

## ■ Présentation du déroulé des ateliers

**Pierre Rigaudière (Suez Consulting)** rappelle l'objectif de la phase 2 : la construction d'une stratégie d'adaptation sur chacun des secteurs étudiés suite au diagnostic établi sur la zone homogène. Les types de solutions envisagées concernent :

- ▶ Des solutions d'économie d'eau ;
- ▶ Des solutions d'adaptation ;
- ▶ Des mesures de restauration des fonctionnalités des écosystèmes et des paysages ;
- ▶ Éventuellement, la mise en place de mesures plus structurantes.

Les trois premières catégories étant celles à privilégier aujourd'hui. Ces solutions devront être argumentées sur les aspects techniques, économiques et environnementaux.

L'objectif, après avoir présenté et échangé sur le diagnostic réalisé sur ce secteur, est de dégager les enjeux et problématiques du secteur, afin de valider en concertation une stratégie à l'échelle de ce territoire. Le bureau étude a travaillé à l'échelle régionale, et n'a pas une connaissance du territoire telle que celle des acteurs ici assemblés. Cet atelier apparaissait donc nécessaire afin d'alimenter la réflexion.

Il convient de retenir que les mesures d'économie d'eau sont les solutions les plus importantes, que la Région aimerait appuyer. Ce sont des mesures qui concernent l'ensemble des usagers, et qui seront nécessaires. Le but est d'aboutir à des mesures d'économie par usages, dont les bureaux d'études tenteront d'appréhender les impacts économiques.

Les solutions d'adaptation au changement climatique devront également être envisagées : sécurisation des réseaux AEP, gestion collective, changement des techniques culturales etc. Une série de solutions précises va être présentée par la suite à l'assemblée, qui pourra lors des ateliers faire remonter aux bureaux d'études son avis sur ces mesures, ainsi que la meilleure manière de les adapter sur ce territoire.

Des solutions de restauration des fonctionnalités des écosystèmes, en lien aujourd'hui avec le thème de la ressource, sont également à l'étude : ralentir les écoulements, retenir l'eau au maximum, favoriser l'infiltration.

Enfin, des solutions plus lourdes et structurantes restent aujourd'hui à imaginer. Ce sont des mesures nécessitant des fonds plus importants, plus difficiles et longues à mettre en œuvre, mais qu'il est tout à fait possible d'évoquer dès aujourd'hui.

Afin d'identifier les actions possibles sur le secteur Moselle Amont, trois ateliers sont proposés :

- ▶ AEP et eaux industrielles ;
- ▶ Milieux naturels et biodiversité
- ▶ Prospective et défis.

Pour chacun d'entre eux, une trame est présentée mais reste indicative (Cf. Support de présentation). Il est demandé aux acteurs du secteur de faire remonter leurs avis concernant les solutions proposées, celles qui ont déjà été testées et celles que l'assemblée souhaiterait voir testées. Il serait également intéressant d'identifier qui sera en mesure de porter ces mesures.

Il est demandé aux acteurs présents de se répartir dans les trois ateliers. Pour chacun des ateliers, un rapporteur aura la charge de synthétiser et restituer devant l'assemblée les résultats des échanges.



## ■ Synthèse des ateliers par les rapporteurs

### ■ **Atelier AEP et eaux industrielles**

#### Risques de tensions

- L'ARS dispose des informations lors des pénuries d'eau car elle gère ces situations avec la cellule de crise de la Préfecture pour mandater les camions citernes qui vont approvisionner les collectivités.
- Il n'existe pas d'interconnexion sur la plaine des Vosges.
- Des pénuries ont été observées sur les secteurs de la Moselotte et du Madon.
- Dans les Vosges, il y a une majorité de captages de sources et très peu en cours d'eau.
- Le problème de ressources des Hauts de Vosges est lié aux habitations isolées qui sont alimentées par des sources tandis que le fond de vallée est raccordé au réseau AEP.
- Aujourd'hui, ce sont les petits cours d'eau ou les petites ressources (sources) qui sont impactés et non les grands cours d'eau tels que la Moselle ou le Madon.
- Les communes qui sont situées en amont du barrage de la Moselle canalisée, profitent d'un niveau stabilisé du cours d'eau et sont donc moins vulnérables.
- Les fontaines communales se tarissent et ne peuvent plus être utilisées par les agriculteurs pour l'abreuvement du cheptel.

#### Solutions d'adaptation

- Il faudrait mettre en œuvre une sécurisation par rapport à l'eau souterraine.
- Certaines petites sources ont été abandonnées dans le passé au profit de ressources plus importantes : il conviendrait de les remettre en service...
- Renouvellement des réseaux : le renouvellement patrimonial est insuffisant. Il est de l'ordre de 0,6% par an alors que 2% sont recommandés.
- Recherche de fuites :
  - Compteur de sectorisation : pas intéressant pour les petites communes.
- Diminution de la consommation :
  - Kits hydro-économiques : intéressant mais risque à terme pour le financement des charges fixes du prix de l'eau.
- Récupérateurs des eaux de pluie :
  - Oui sur les nouvelles constructions si le sol est infiltrant.
  - Déraccordement des gouttières et trop plein évacué sur la parcelle pour les habitations existantes.
  - L'agence de l'eau finance les récupérateurs pour les collectivités et la Région l'a également mis en œuvre au travers de son appel à projet de 2021.
- Appliquer la réglementation :
  - Les obligations de diagnostics des forages doivent se faire tous les 10 ans mais les collectivités ne le font pas forcément. Or la maintenance permet d'améliorer le rendement.
  - Le PGSSE (plan de gestion de sécurisation sanitaire des eaux) pourrait être utilisé. La directive eau potable impose une mise en place d'un PGSSE avant 2027 pour l'ensemble des ressources et 2029 pour les filières complètes. Un schéma directeur AEP doit être établi avant 2024. Il faudrait que les collectivités soient accompagnées pour établir

l'ensemble de ces documents. Une formation du CNFPT existe et permet d'y voir un peu plus clair.

- Récupération des eaux usées : c'est très coûteux. La chambre d'agriculture d'Alsace (Nathalie Brosbeck) travaille sur ce sujet.
- Solutions fondées sur la nature pour la gestion des eaux pluviales :
  - L'infiltration à la parcelle permet de garder l'eau dans le sol et de diminuer le stress hydrique.
  - C'est une solution pour le stockage des eaux de ruissellement.
  - L'AERM et la chambre d'agriculture réalisent actuellement une veille sur le stockage de l'eau agricole pour l'abreuvement du cheptel (François Didot et Fabien Potier pour l'agence de l'eau).

- **Atelier milieux naturels et biodiversité**

#### Secteurs sensibles :

- Dans le Massif des Vosges la tension sur les ressources en eau est d'ores et déjà palpable.
- Dans le secteur de Gérardmer et la Bresse il existe beaucoup de maisons secondaires, on note donc une augmentation significative des besoins en été. A Gérardmer depuis plusieurs années on pompe dans le lac, ce qui n'existait pas avant.
- Sur la Meurthe il existe quelques projets d'irrigation (aucun sur le Madon).
- L'abreuvement du bétail constitue une problématique importante sur le Madon et la Moselle (beaucoup d'élevages). Il faudrait prévoir des bâches pour l'abreuvement du bétail.
- On note une tendance à l'irrigation des prairies pour garantir un fourrage suffisant. Les canaux d'irrigation des prairies dans les Hautes Vosges étaient utilisés jadis pour dégeler les prairies au début du printemps et pour l'amendement des sols. Comment faire évoluer les réglementations pour prendre en compte ces nouveaux usages ?

#### Problématiques générales :

- Concernant les propriétaires de plans d'eau, on relève beaucoup de triche sur les prélèvements (modification des prises d'eau et des rejets), avec un impact conséquent sur la biodiversité du cours d'eau.
- On note une volonté forte de développement de la production hydro-électrique.
- Un inventaire des zones humides a été réalisé sur plusieurs Com Com. On relève une perte de l'ordre de 50% par rapport aux zones humides potentielles.
- Il existe un questionnement quant à la recharge induite par les pluies hivernales à l'avenir si elles sont plus brutales. L'enjeu de la désimperméabilisation est encore une compétence communale.
- Le retrait et le gonflement d'argile impliquent de plus en plus de casse des canalisations AEP en été.
- Un inventaire qualitatif des haies a été fait sur la Com Com de Bruyères : aucune haie n'est en bon état écologique.
- Globalement, les pressions existent partout, mais les plus sensibles sont à l'amont.



Sources de tensions : Les sources de dysfonctionnement sont multiples sur la Moselle amont : tourisme, agriculture, élevage, abreuvement du bétail, irrigation des prairies, hydro-électricité, étangs... les points suivants sont évoqués :

- Le tourisme : il génère une forte pression sur l'AEP en période estivale,
- L'élevage : il a un double effet, sur le quantitatif et sur le qualitatif (exemple : le piétinement des bovins à proximité ou dans les cours d'eau modifie des zones de sources ou d'infiltration),
- L'hydroélectricité : elle pose un sérieux problème de continuité écologique et peut localement perturber le fonctionnement des nappes et cours d'eau,
- Les plans d'eau (et gravières) : ils augmentent les quantités évaporées, modifient localement les relations avec la nappe, et contribuent au réchauffement des masses d'eau.

Solutions : les points suivants sont évoqués :

- Les EPCI portent des projets de restauration des cours d'eau. Ces projets ont un double intérêt : amélioration du quantitatif et du qualitatif. Ils s'inscrivent donc dans la logique des interventions proposées ici et méritent d'être portés et multipliés. Le reméandrage des zones humides contribue à la gestion quantitative. La démarche est largement envisagée sur le territoire par les communautés de communes avec beaucoup de projets qui émergent. Donc d'ici quelques années a priori beaucoup d'améliorations sont attendues. Attention cependant aux délais d'études et d'instruction. L'acceptation des propriétaires est un frein, surtout pour les projets les plus ambitieux.
- Des études sur les Zones Humides restent à entreprendre pour améliorer la connaissance, mieux identifier et surtout préserver ces secteurs qui ont un rôle d'« éponge » et contribuent donc sensiblement à l'effet de ralentissement et d'infiltration recherché pour améliorer la ressource. Il faudrait mettre en place des procédures administratives pour limiter la déconnexion des plans d'eau.
- L'hydraulique douce constitue également un levier d'action fondamental. Il est signalé que les haies, lorsqu'elles ont subsisté, sont assez souvent en mauvais état, ce qui ne leur permet pas forcément de donner à plein les effets que l'on en attend (biodiversité, ombrage, ralentissement des écoulements et infiltration).
- Différentes aides sont disponibles pour porter ces projets : AE, CD88, région.... Elles pourraient être plus sollicitées. Les perspectives sont nombreuses : programmes de restauration, zones humides, désimperméabilisation, ralentissement des écoulements....

- **Atelier prospectives & défis**

Enjeux et nouveaux usages :

- Concernant l'évolution de l'agriculture, on sait que dans 30 ans ce ne sera plus la même. Il y aura de vrais changements mais lesquels ? Difficile de se prononcer : tout dépendra du contexte économique et réglementaire, d'où l'importance que les rentabilités agricoles soient orientées de manière judicieuse.
- Concernant l'hydroélectricité : deux enjeux ressortent (1) l'augmentation de l'évaporation sur l'ensemble des retenues, (2) le potentiel plus fluctuant de la production électrique en période estivale, voire automnale.

- La vallée de la Moselle est globalement très industrielle. Là encore, il est difficile de voir comment la situation va évoluer. Les industriels pourraient cependant continuer à considérer les Vosges comme un réservoir propice au développement de leurs futures (ré)installations. Il peut y avoir un effet d'appel susceptible de créer un déséquilibre à terme.
- Quel sera également le devenir des canaux ? continueront-ils à être entretenus et à servir (peu) ?
- Le tourisme pose également un certain nombre de questions :
  - (1) L'augmentation de la consommation AEP lors des pics de fréquentation,
  - (2) Le besoin en eau récréative estivale (rafraichissement, baignade...) difficile à concilier avec l'émergence des assècs,
  - (3) Les besoins croissants en stockage d'eau pour la neige artificielle.
- Les agriculteurs se tournent de plus en plus souvent vers les réseaux pour abreuver leurs bêtes en période estivale. Ceci est loin d'être anticipé (et possible) sur les petits réseaux ruraux....
- Concernant l'évolution de l'agriculture, celle-ci reste incertaine, au regard du grand nombre de demandes et de possibilités.
- L'impact des méthaniseurs sur les territoires qui les accueillent est cependant souligné. Il semblerait qu'il existe une politique tarifaire de rachat du gaz fondée sur un « mix » d'alimentation du méthaniseur, permettant de subventionner par ce biais les installations alimentées au minimum par 60% d'effluents d'élevage.
- On note globalement un réel enjeu de maintien des prairies. Cette problématique devient préoccupante sur les versants vosgiens. La sécurisation de l'abreuvement des animaux est également jugée nécessaire.
- La notion de « paiement pour services environnementaux » semble intéressante. Elle est cependant mise en œuvre via des contrats de 5 ans seulement. Il n'existe pas d'outil incitatif permettant d'engager une véritable politique de long terme. Il existe d'autre part des mesures régaliennes mais peu d'outils d'initiative locale dans lequel s'inscrit l'agriculture. L'Agence de l'Eau finance cependant le maintien des prairies.
- L'AEP constitue un vrai enjeu sur certains secteurs (massif des Vosges et certains secteurs de plaine alimentés par de petits cours d'eau ou des sources). Ce type de milieux superficiels (têtes de BV, sources, petits cours d'eau) apparaît déjà aujourd'hui comme le plus à risque.

#### Gouvernance :

- Il faudrait mettre en place des projets de territoires. Il n'y a pas vraiment matière à un SAGE ici. Un PTGE semblerait plus adapté. Il faut cependant faire attention aux projets de répartition de l'eau : l'aspect préservation de l'eau est tout aussi fondamental.
- La mise en place d'une instance à l'échelle de la Moselle entière est jugée intéressante, chacun ayant aujourd'hui tendance à travailler de manière isolée. Il est important d'avoir une instance « où l'on se parle » à l'échelle du BV.

#### Pistes pour des économies d'eau :

- Faire que les prairies restent humides via des aménagements simples, entretenir ou réintroduire les haies... : autant d'interventions de bon sens qui renvoient à la notion de services demandés à l'agriculture. Il s'agit d'un travail de long terme.
- Diffuser des messages simples auprès des utilisateurs d'eau peut avoir un effet très significatif : à quel moment remplir sa piscine, comment économiser l'eau domestique.... Il faut également

que les collectivités montrent l'exemple, en promouvant par exemple les démarches hydro-économiques (arrosage, stockage des EP, gestion du bâti, infiltration à la parcelle, fontaines en circuit fermé...).

- La sécurisation de l'AEP pourra passer par l'amélioration de certaines interconnexions, le recours à des sources sur les petites communes, l'amélioration des réseaux (fuites, sectorisation, compteurs...).

Solutions d'adaptation : sont citées :

- La sensibilisation des usagers,
- L'augmentation du prix de l'eau (une piste à étudier),
- La récupération des eaux pluviales (quelles aides, quelles incitations, qui pour porter ces solutions ?), la déconnexion des EP des maisons,
- Les documents d'urbanisme, pour obliger la récupération et/ou l'infiltration des EP,
- La remise en service de sources qui ne sont plus utilisées aujourd'hui,
- La maintenance des captages,
- Le remplissage des piscines « au bon moment » dans l'année,
- La mise à jour des diagnostics de réseau,
- La mise en place d'un travail avec le monde agricole (techniques alternatives, bâches de stockage...). L'agriculture est au cœur des enjeux et des solutions...

### ■ Conclusion des ateliers

**Delphine Rousset pour la région** : merci pour votre participation et votre accompagnement dans ces travaux.